

**PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT  
GERMAIN DE SALLES – SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020**

L'An deux mille vingt, le 18 septembre à 19 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain de Salles, dûment convoqué, s'est réuni à la salle d'exposition, sous la présidence de M. Robert PINFORT, Maire.  
**PRESENTS** : Robert PINFORT ; COZMA Marius ; DUROCH Quentin ; IGIER Patricia ; GOUYARD Frédéric, MARTIN-DOUYAT Thierry ; MORVAN Yanick ; RAY Guillaume ; REGNIER Daniel ; RIBOT Lionel ; TURY Jean-François

M. Quentin DUROCH est élu secrétaire de séance, assisté par Mme Chantal GUERET, Secrétaire de Mairie.

**POINT N° 1 : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ST-POURCAIN SIOULE LIMAGNE (CLECT) :  
DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT**

VU la délibération du Conseil de la Communauté de Communes St -Pourçain Sioule Limagne en date du 23 juillet 2020 décidant la création d'une CLECT entre elle et ses communes membres,

Il est nécessaire de désigner parmi les conseillers municipaux, un membre titulaire et un membre suppléant.

**M Robert PINFORT est désigné délégué titulaire et M. Guillaume RAY délégué suppléant au sein de la CLECT.**

Votants : 11    Suffrages exprimés : 11    Pour : 11    Contre : 0    Abstentions : 0

**POINT N° 2 DESIGNATION DES MEMBRES EXTERIEURS DE LA COMMISSION D' ACTIONS  
SOCIALES**

Vu la délibération n° 2015.12.11/32-5.2 du 11 novembre 2015 dans laquelle il avait été décidé de dissoudre le centre communal d'action sociale dans le cadre de la loi NOTRE,

Vu la délibération n° 2016.02/08-5.2 dans laquelle il avait été décidé de créer une commission d'Actions Sociales composée d'élus et de personnes extérieures,

Vu la délibération N° 2020-05/28-5.3 décidant de la composition de cette commission en ce qui concerne les élus,

Il faut maintenant désigner les personnes extérieures. **Mmes Joëlle BUFFERNE, Béatrice COFFINET Brigitte MATHIEU et Jocelyne OLIVIER sont désignées membres extérieurs de la commission d'Actions Sociales.**

M. le Maire en profite pour remercier ces personnes pour leur investissement lors de la période de confinement. Les conseillers municipaux qui aident les personnes âgées pour leur déplacement sont également remerciés.

Votants : 11    Suffrages exprimés : 11    Pour : 11    Contre : 0    Abstentions : 0

**POINT N° 3 : BUDGET COMMUNE : DECISIONS MODIFICATIVES**

Les crédits mis à l'article 65548 ne sont pas suffisants pour couvrir les dépenses dues (participation communale aux travaux de la caserne des pompiers d'Etroussat, participation communale au SIVU...). Une décision modificative est donc nécessaire. 10 000 euros seront pris à l'article 022 (dépenses imprévues) pour versement à l'article 65548 (contributions aux organismes de regroupement).

Une autre décision modificative est à prendre pour régler les dépenses d'investissement non prévues lors de l'élaboration du budget primitif 2020 : fourniture de panneaux de signalisation et marquage au sol. Un nouveau programme sera créé et 5 000 euros seront prélevé à l'article 022 (dépenses imprévues) pour versement à l'article 2151.

Votants : 11    Suffrages exprimés : 11    Pour : 11    Contre : 0    Abstentions : 0

#### **POINT N° 4 : DEMANDE DE SUBVENTION PROVENANT DE LA RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire expose : Cette année, la dotation provenant de la répartition du produit des amendes de police a été particulièrement élevée et les dossiers trop peu nombreux pour utiliser l'enveloppe. Afin de permettre aux territoires de bénéficier de ces ressources, un nouvel appel à projet est lancé dans l'urgence afin de respecter les échéances. Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide auprès du Conseil départemental pour les opérations suivantes :

- Marquage routier au sol à différents endroits de la commune pour un montant HT de 1 755 euros, soit 2 106 euros TTC,
- Acquisition panneaux de signalisation et 2 miroirs pour un montant HT de 2 204.99 euros, soit 2 645.99 euros TTC.

Le taux de subvention est fixé à un niveau compris entre 20 et 30 %, défini en fonction de l'importance des demandes, de la dotation à répartir et des priorités.

Le Conseil Municipal, après délibéré :

- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations susvisées.
- ACCEPTE le devis de France Marquage Signalisation pour le marquage routier au sol d'un montant de 1 755 euros HT, soit 2 106 euros TTC,
- ACCEPTE le devis de l'entreprise Signaux GIROD pour la fourniture de panneaux signalétiques et miroirs d'un montant de 2 204.99 euros HT, soit 2 645.99 euros TTC
- DIT que pour ces travaux qui n'étaient pas prévus au budget primitif 2020, un programme sera créé et une décision modificative sera prise afin de régler ces dépenses imprévues.

Votants : 11      Suffrages exprimés : 11      Pour : 11      Contre : 0      Abstentions : 0

#### **QUESTIONS DIVERSES**

➤ Madame Isabelle GEORGES est nommée provisoirement nouvelle trésorière de la trésorerie de Gannat en remplacement de Monsieur ROUTARD.

➤ La composition de la Commission Communale des Impôts Directs a été adressée à la mairie par le centre des finances publiques. En font partie : Membres titulaires : Madame Mylène BRENAUDIERE, Madame Joëlle BUFFERNE, Monsieur Roger BUFFERNE, Madame Joëlle CHABROUX, Madame Fabienne COFFINET, Monsieur Damien CONSTANT. Membres suppléants : Madame Sylvie DARDAINE, Monsieur Fabien DESCHAMPS, Madame Michèle DEVAUX, Monsieur Romain FRANCOLON, Monsieur Johan LAKOTA, Monsieur Jean-Claude MATHIEU.

➤ Madame Julie LAKOTA a été recrutée pour le poste d'ATSEM à compter du 31 août pour une durée d'un an.

➤ Le conservatoire naturel des espaces naturels de l'Allier va réaliser une étude sur les boisements de la commune.

➤ Courrier de M. Jean-Paul DUFREGNE sur la situation des agriculteurs de l'Allier victimes de la sécheresse pour la troisième année consécutive. Il invite les Conseils Municipaux à délibérer pour une demande de reconnaissance de calamité agricole du département au titre de la sécheresse 2020.

Le conseil municipal décide de soutenir M. DUFREGNE par une délibération.

Pour les particuliers, il ne faut pas hésiter à photographier leurs maisons si besoin pour envisager de monter un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle.

➤ SDE 03 : Rencontres de l'énergie : onze rencontres seront proposées au mois d'octobre et novembre.

➤ Demande de subvention de la SPA : Le conseil municipal décide de pas donner suite à cette demande en rappelant que chacun est libre de faire un don pour cette cause s'il le souhaite.

➤ M. et Mme Jean-Michel PELTIER ont confirmé leur souhait d'acheter le lot N° 5 du lotissement Les Rabanelles. Une délibération sera prise en ce sens. Il reste 4 lots à vendre.

➤ Réunion de la commission d'Actions Sociales le 2 octobre prochain.

➤ Aménagement du bourg de Salles : la commission des Travaux se réunira samedi 19 septembre.

➤ Guillaume RAY propose de venir, cet hiver, avec son télescopique pour aider les agents à élaguer les branches des arbres qui "pendent" dangereusement au-dessus des voie communales. Il est rappelé que chacun doit s'occuper de l'entretien et de l'élagage des haies et arbres de ses parcelles.

➤ Rentrée scolaire 2020-2021 : 60 enfants sont inscrits cette année à l'école de Saint-Germain de Salles.

Fin de séance à 21 h 00